



Démission de mon poste de gérant

Par **sandrine09**, le **11/03/2013 à 21:20**

bonjour je dois démissionner de mon poste de gérant mais je n'ai aucune part sociale dans l'entreprise, comment dois-je faire? **merci**

Par **moisse**, le **25/05/2013 à 17:02**

Bonjour,
Une lettre recommandée à celui qui a signé votre contrat de travail, qui signe les chèques ou qui vous a donné la procuration pour le faire devrait convenir.
L'usage est d'adresser une copie à tous les associés et autres gérants si vous n'êtes pas seul gérant.
Et si vous êtes seul gérant, vous devrez organiser de toute urgence une assemblée des porteurs de part en vue de la nomination d'un autre gérant.